

même, puisqu'on ne veut pas encourager suffisamment ni *organiser* cette œuvre, et que même il y a plusieurs prêtres qui n'y contribuent pas *eux-mêmes*.

Pour ce qui est des allocations faites aux paroisses et missions pauvres, elles sont perdues pour ces endroits, si elles ne sont pas réclamées à temps : dans ce cas, il est à croire que l'on n'en a pas besoin.

*Avant* de rien distribuer des sommes accordées, nous avons besoin de savoir quel usage on a fait de celles que l'on a reçues les années précédentes. Ont-elles été employées pour travaux à la chapelle ou au presbytère,—pour achat de linge, ou ornements, ou vases sacrés,—pour écoles,—ou pour bibliothèque paroissiale ?—Il nous faut ces renseignements afin de compléter notre rapport au Conseil Central de la St François de Sales, à Paris.

Je vous prie aussi de revoir ce que je vous disais l'année dernière, dans ma Circulaire No. 85, article III, au sujet des reçus.

Je me recommande à vos prières et Saints Sacrifices, et vous bénis affectueusement, avec tous ceux dont je vous ai confié la charge.

† JEAN, EV. DE ST G. DE RIMOUSKI.

*P. S.*—Veuillez bien : 1o. Dire toujours *pour quelle année* est chaque somme ;

2o. Envoyer *ensemble* les collectes pour une même œuvre, et non pas par petits montants de quelques centins, ce qui complique inutilement notre comptabilité.